Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly

2, rue de la mairie - BP2 - 73401 UGINE cedex
Tél. 04 79 37 34 99 - contact@riviere-arly.com

Extrait du registre des délibérations		
Délibération – Comité syndical du 22 avril 2025		
CONSEILLERS SYNDICAUX : EN EXERCICE : 21 PRESENTS : 11 VOTANTS : 12 QUORUM ADMIN GAL : 10	**PRESENTS :** UMBERTO DIMASTROMATTEO, FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, BERENICE LACOMBE-SPADOTTO, RAPHAEL THEVENON, GHISLAINE JOLY, FREDERIC REY, FRANÇOIS RIEU, DANIEL DUPRE, RAYMOND COMBAZ, PIERRE BESSY ET PHILIPPE PRUD'HOMME **EXCUSES :** SEBASTIEN VIOLI, CATHERINE PICQUE, CHRISTIAN EXCOFFON, CHRISTELLE MOLLIER, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, MIKE ROUSSEAU, CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE, SEBASTIEN SCHERMA ET MICHEL LUCIANI **POUVOIRS :** CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE AYANT DONNE POUVOIR A UMBERTO DIMASTROMATTEO	**VOTES :** POUR : 12 CONTRE : 0 ABSENTIONS : 0
DATE DE LA CONVOCATION : 16/04/2025	**ABSENTS :** PATRICE CHIROUZE, LAURENT SOCQUET, JEAN-PIERRE CHATELLARD, FRANCK PACCARD ET PHILIPPE ROISINE.	

Secrétaire de séance : Bérénice LACOMBE-SPADOTTO
Rapporteur : Raymond COMBAZ
Délibération n°25-17

Objet : Administration générale - Rapport d'activité 2024

L'article. L. 5211-39 du CGCT prévoit que le président du SMBVA adresse, chaque année, au Président de chaque intercommunalité membre un rapport retraçant l'activité du syndicat avec le compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Ce rapport est ensuite présenté par le président à son assemblée délibérante lors d'une séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus. Le bilan d'activité doit ensuite être transmis aux EPCI membres.

>>>>>>>>>>>>>>>>>>>

Le bilan d'activité est présenté en séance, il est annexé à la présente délibération.

Le comité syndical en prend acte.

Ugine, le 24 avril 2025

La secrétaire de séance,

Bérénice LACOMBE SPADOTTO,

Le Président,

Umberto DIMASTROMATTEO,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
073-200035061-20250422-25-17-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/04/2025
Publication : 29/04/2025
Pour l'autorité compétente par délégation